Novembre 2013

L'ACCENT SUR L'INFRASTRUCTURE : LE FONDS FÉDÉRAL DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

Projets locaux, résultats durables

Le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence est un élément clé du nouveau Plan Chantiers Canada, comme annoncé dans le Plan d'action économique de 2013. Le Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé fournira 21.8 milliards de dollars au cours des dix prochaines années pour aider les municipalités avec leurs besoins d'infrastructure.

Chaque année, le Fonds de la taxe sur l'essence aide les municipalités en fournissant un financement stable, prévisible et à long terme pour les projets locaux d'infrastructure. De Gander, Terre-Neuve-et-Labrador à Whitehorse, Yukon, le Fonds de la taxe sur l'essence joue un rôle crucial dans de nombreuses collectivités du Canada. À ce jour, plus de 3 600 municipalités ont bénéficié de l'aide financière et de la flexibilité qu'offre ce programme.

Au départ, le Fonds de la taxe sur l'essence a été conçu pour offrir aux municipalités 5 milliards de dollars en fonds prévisibles sur cinq ans. Cependant, depuis 2006, le programme a été prolongé, doublé d'un milliard à 2 milliards de dollars par année, et une loi fédérale a été adoptée afin d'assurer une source permanente du soutien financier d'infrastructure fédéral pour les municipalités. Comme annoncé dans le Plan d'action économique de 2013, le Fonds sera indexé à 2 p. 100 par année. C'est-à-dire qu'il augmentera de 1.8 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie.

La liste des catégories d'éligibilité sera aussi étendue pour donner aux municipalités encore plus de flexibilité en investissant dans leurs priorités d'infrastructure locale. Actuellement, ces catégories incluent : eau potable et traitement des eaux usées, gestion des déchets solides, systèmes communautaires de production d'énergie, transport en commun, routes locales et renforcement des capacités. Le Fonds de la taxe sur l'essence renouvelé, qui prendra effet en 2014, augmentera les catégories d'éligibilité pour inclure les routes régionales, les aéroports locaux et régionaux, les lignes ferroviaires sur courte distance, le transport maritime à courte distance, l'atténuation des effets des catastrophes, la connectivité à large bande, le réaménagement des friches industrielles, le loisir, la culture, le tourisme et les sports.

Centre communautaire écologique en Ontario

Richmond Hill a utilisé une partie de son allocation du Fonds de la taxe sur l'essence pour construire le nouveau centre communautaire d'Oak Ridges. Mise à la disposition des personnes handicapées, l'installation de 5 574 mètres carrés compte une piscine récréative à six couloirs, une salle de conditionnement physique et d'aérobie et un gymnase de 650 mètres carrés. Deux salles pour des cours généraux, une cuisine et un secteur administratif complètent la liste des équipements. Le bâtiment comporte de nombreux éléments écologiques et a été construit selon la norme argent du Leadership in Energy and Environmental Design. C'est pourquoi l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) a choisi de lui décerner le prix du Fonds de la taxe sur l'essence de l'AMO 2013, qui reconnaît les projets qui aident à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

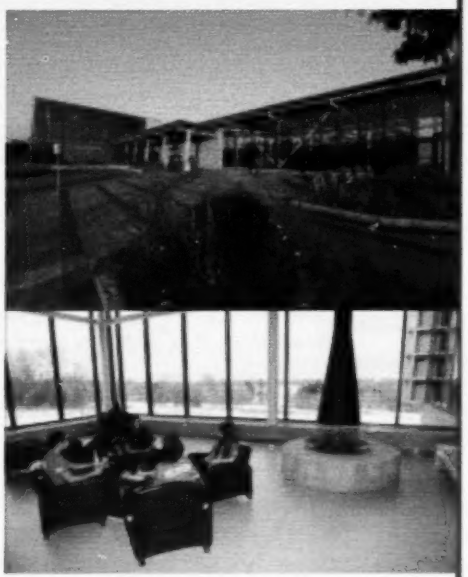

Un programme innovateur conçu pour répondre aux besoins en matière d'infrastructure

Le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence propose une approche souple au financement des infrastructures. Les municipalités reçoivent leur financement directement, deux fois par année, par le truchement des gouvernements provinciaux et territoriaux, ou d'associations municipales chargées de distribuer les fonds dans une province donnée.[1] Les projets sont choisis localement et l'ordre de priorité est établi en fonction des besoins de chaque collectivité. Les petites municipalités qui disposent de budgets limités en bénéficient tout particulièrement, puisque le financement est versé avant que les municipalités n'engagent des fonds. Le financement fiable et direct permet aux municipalités de planifier et d'exécuter leurs projets avec plus de certitude.

Les municipalités peuvent regrouper ces fonds, les déposer à la banque ou encore s'en servir pour garantir un emprunt, ce qui leur offre une grande souplesse financière. Ainsi, jusqu'à 2012, les municipalités ont touché plus de 88 millions de dollars en intérêts, une somme additionnelle qui peut servir à financer le renouvellement de leurs infrastructures locales.

Revitalisation d'un pont important de la rivière Rouge au Manitoba

Winnipeg a appliqué une partie de son allocation du Fonds de la taxe sur l'essence à la remise en état du pont Disraeli, la principale artère qui relie le centre-ville aux secteurs du nord-est de Winnipeg. Le nouveau pont qui allège la congestion routière, aura une durée de vie d'environ 75 ans et pourrait éventuellement être élargi à six voies. La construction d'un nouveau passage supérieur du Chemin de fer Canadien Pacifique du côté sud du pont ainsi que d'une passerelle décorée d'art public, d'aires de repos et de belvédères, en vue de promouvoir des moyens de transport plus actifs, faisait aussi partie du projet.

[1] Le financement de la taxe sur l'essence pour Toronto est directement versé à la ville.

Investir dans la croissance et le renouvellement

Depuis que le Fonds de la taxe sur l'essence a été lancé, environ 13 milliards de dollars ont été versés pour appuyer les principaux projets d'infrastructures municipales. Le tableau ci-dessous relève les principaux secteurs de dépenses signalés par les municipalités à la fin de 2011.

Catégorie	Investissement total
Transport en commun	2 397 694 691 $
Routes et ponts locaux	1 720 371 772 $
Eau	816 883 990 $
Eaux usées	647 897 355 $
Déchets solides	224 079 385 $
Systèmes communautaires de production d'énergie	187 493 128 $
Renforcement des capacités	71 622 743 $
Transport actif	37 452 401 $
Eau et traitement des eaux usées	18 618 039 $

Représentation nationale des dépenses engagées grâce au Fonds de la taxe sur l'essence, par catégorie (mai 2013)

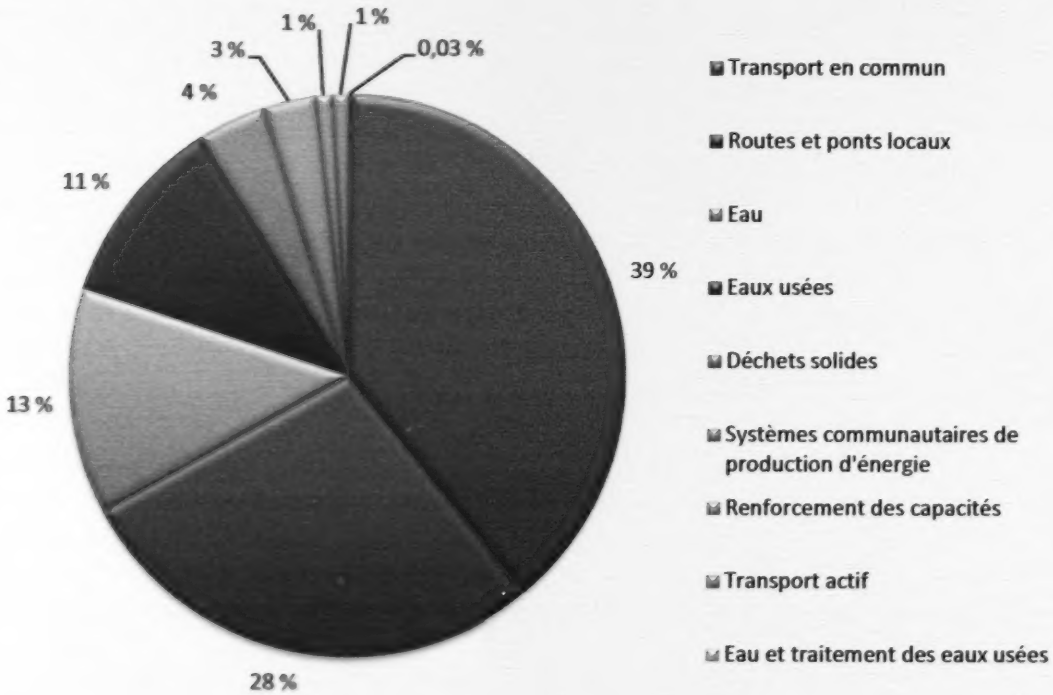

Amélioration de la planification urbaine en Colombie-Britannique

La Ville de Revelstoke a eu recours au soutien financier offert par le Fonds de la taxe sur l'essence pour adopter une approche innovatrice par rapport à la planification urbaine qui fera place au premier règlement de développement unifié, le premier à être utilisé au Canada. Le règlement appuiera les principes de durabilité adoptés en vertu du plan communautaire officiel de la Ville, y compris la décentralisation de Revelstoke par la création de plusieurs centres de quartier. Un des objectifs de Revelstoke vise à planifier une série de quartiers pédestres, intégrant un complexe domiciliaire, des bureaux et des commerces de détail ainsi que des places publiques et des moyens de transport axés sur les piétons.

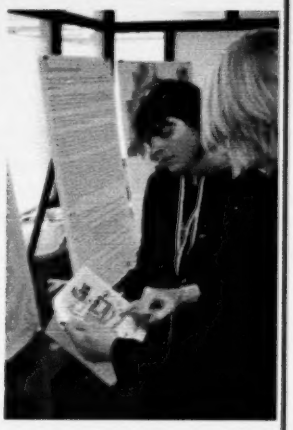

Les types de projets peuvent varier considérablement selon la municipalité et la province ou le territoire. Les plus petites collectivités investissent dans des infrastructures prioritaires qui relèvent de toutes les catégories du programme. Toutefois, dans les six plus grandes villes du Canada, près de 90 p. 100 du financement est alloué au transport en commun.

Hausse du nombre d'usagers du transport en commun en Nouvelle-Écosse

Afin d'accroître et d'améliorer ses services de transport en commun, la municipalité régionale d'Halifax a utilisé une partie de son allocation du Fonds de la taxe sur l'essence pour construire un nouveau terminus d'autobus à un de ses points de correspondance les plus achalandés à Dartmouth. Les usagers en correspondance ont maintenant un abri intérieur climatisé entièrement accessible qui comporte des toilettes publiques, un kiosque d'information amélioré, un espace pour les vendeurs, une salle privée pour les chauffeurs et une installation d'entreposage de vélos. Avec ses 16 zones d'arrêts d'autobus distinctes vitrées, il est beaucoup facile pour les chauffeurs et les passagers de se déplacer dans le terminus, ce qui améliore les temps de correspondance et réduit le risque d'accident. Le terminus est aussi doté d'une passerelle reliant les rues avoisinantes au terminus, de caméras de surveillance visant à améliorer la sécurité et d'éléments éconergétiques, notamment un toit vert.

Le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence au service des régions à faible population

L'Île-du-Prince-Édouard et les territoires reçoivent un montant fixe plutôt qu'une allocation calculée en fonction de sa population. Cette différence est importante, car elle permet de s'assurer que les régions moins peuplées reçoivent un financement suffisant pour revitaliser leurs infrastructures locales. L'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont touché 390 millions de dollars depuis la création du programme.

Favoriser le déplacement des gens à l'Île-du-Prince-Édouard

Dans la petite collectivité de Cardigan, l'aide financière découlant du Fonds de la taxe sur l'essence visait à remplacer une traversée locale importante. Le pont de la rivière Cardigan avait plus de 60 ans et il lui manquait certains éléments de sécurité essentiels. Le nouveau pont comprend un trottoir pour faciliter le déplacement des piétons. La plus longue travée du pont, qui mesure 25 mètres, réduit également la stagnation d'eau, ce qui permet d'améliorer la qualité de l'eau de l'estuaire de la rivière Cardigan.

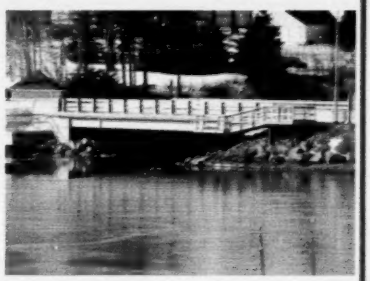

Des panneaux solaires qui maximisent l'efficacité énergétique dans les Territoires du Nord-Ouest

Le centre local pour les jeunes du hameau de Paulatuk est une des installations des Territoires du Nord-Ouest qui captent les rayons solaires pour alimenter le réseau électrique. Au cours des dernières années, l'énergie solaire a pris de l'importance à travers les Territoires du Nord-Ouest comme source d'électricité alternative. Les panneaux solaires fonctionnent bien dans des températures inférieures à zéro et la réflexion des rayons du soleil sur la neige environnante fait souvent en sorte que les panneaux dépassent le rendement énergique attendu. En plus de compléter les sources d'énergie traditionnelles, les systèmes d'alimentation à l'énergie solaire peuvent produire des recettes pour compenser davantage d'autres coûts élevés en carburant.
En aidant une ressource locale pour les jeunes à fonctionner plus efficacement, le Fonds de la taxe sur l'essence du gouvernement fédéral a aussi permis de réaliser des économies qui pourraient être destinées à l'augmentation éventuelle des programmes et des services du centre.

Mettre le cap sur l'avenir

Dans le cadre de son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il investirait un somme sans précédent dans des projets d'infrastructure, c'est-à-dire 70 milliards de dollars, incluant 53 milliards de dollars au cours des dix prochaines années grâce au nouveau Plan Chantiers Canada. Le Fonds de la taxe sur l'essence constitue le plus grand volet du nouveau plan. Le Plan d'action économique de 2013 a aussi annoncé que, à partir de 2014, le Fonds sera indexé à 2 p. 100 par année, par tranche de 100 millions de dollars. De l'exercice 2014-2015 à l'exercice 2023-2024, cette indexation représente 21,8 milliards de dollars de financement prévisible et à long terme destinés aux infrastructures municipales au cours des dix prochaines années.

Les municipalités auront aussi davantage de souplesse quant aux types de projets admissibles aux investissements dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence. Les catégories ont été élargies de façon à inclure la culture, le tourisme, les sports et les infrastructures à large bande,

ainsi que les mesures d'atténuation des catastrophes et des projets de réaménagement de zones désaffectées, entre autres.

Depuis sa création, plus de 15 000 projets partout au Canada ont été financés. Ces projets créent de l'emploi et favorisent la croissance économique, en plus d'aider les collectivités canadiennes à assainir leur environnement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le nouveau plan Chantiers Canada du gouvernement du Canada, consultez le site http://www.infrastructure.gc.ca/plan/plan-fra.html.

L'accent sur l'infrastructure : le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence
© Sa Majesté la reine du chef du Canada, novembre 2013
N° de cat. T94-5/8-2013F-PDF
ISBN 978-0-660-21480-1
Ce document et des renseignements additionnels sont disponibles sur le Web au www.infrastructure.gc.ca.
This publication is also available in English: *Infrastructure Spotlight: The Federal Gas Tax Fund.*